

**C****VN**

**Offices récepteurs**  
**OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ**  
**INTELLECTUELLE DU VIET NAM**  
**(IP VIET NAM)**

**C****VN**

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de:	Viet Nam
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée:	Anglais
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Anglais
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur:	3
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique <sup>1, 2, 3</sup> ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes
Administration compétente chargée de la recherche internationale:	Office australien des brevets, Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office de la propriété intellectuelle de Singapour, Office des brevets du Japon (JPO), Office européen des brevets, Office suédois de la propriété intellectuelle (PRV) ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international:	Office australien des brevets, Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office de la propriété intellectuelle de Singapour <sup>4</sup> , Office des brevets du Japon (JPO) <sup>4</sup> , Office européen des brevets <sup>5</sup> , Office suédois de la propriété intellectuelle (PRV) ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)

[Suite sur la page suivante]

<sup>1</sup> Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

<sup>2</sup> Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

<sup>3</sup> Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 31 octobre 2019, pages 161 et suiv.

<sup>4</sup> L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

<sup>5</sup> L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins, par l'Office autrichien des brevets ou par l'Office suédois de la propriété intellectuelle (PRV).

**C** **Offices récepteurs** **C**

**VN** **OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ** **VN**

**INTELLECTUELLE DU VIET NAM**

**(IP VIET NAM)**

*[Suite]*

Taxes payables à l'office récepteur:	Monnaie: Dong vietnamien (VND) et franc suisse (CHF)
Taxe de transmission:	VND 300.000
Taxe internationale de dépôt <sup>6</sup> :	CHF 1.330
Taxe par feuille à compter de la 31 <sup>e</sup> :	CHF 15
Réductions (selon le barème de taxes, point 4):	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères):	CHF 200
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères):	CHF 300
Taxe de recherche:	Voir l'annexe D(AT), (AU), (EP), (JP), (KR), (RU), (SE) ou (SG)
Taxe pour le document de priorité (règle 17.1.b) du PCT):	Néant
L'office récepteur exige-t-il un mandataire?	Non, si le déposant réside au Viet Nam ou s'il a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux au Viet Nam Oui, dans le cas contraire ou lorsqu'il y a deux ou plusieurs déposants, le déposant nommé en premier lieu sur le formulaire de requête (PCT/RO/101) ne réside pas au Viet Nam
Qui peut agir en qualité de mandataire?	Tout avocat ayant le droit d'exercer auprès de l'office
Renonciation au pouvoir:	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis?	Non
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise?	Non

<sup>6</sup> Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).  
(12 août 2021)